

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022-23**

Le 24 octobre 2022, à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Lavoine Jean-Claude, Maire.

Date de Convocation : 20/10/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents** : Lavoine Jean-Claude, Soulié Jean-Marc, Lopez Yannick, Bouzon Stéphane, Crétier Marcel, Dejoux Patricia, Papeix Nicolas, Porrovecchio Marc, Remoissenet Jean-Marc, Sansoz Marc, Sylvestre Evelyne

**Excusés** : Mondel Caroline, Lavoine Bastien, Nicastro Nathalie, Di Marzo Monia,

**Secrétaire** : Lopez Yannick

**RÉHABILITATION DE L'ABRI-BUS ET DE SES ABORDS - DEMANDE SUBVENTION FDEC 2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de l'abri-bus consiste à une requalification de ce bâtiment en local technique associatif et l'aménagement de ses abords.

Considérant l'estimation des travaux proposée par les entreprises :

- A Concept VRD de Verrens Arvey : 62 860.00 € H.T (soit 75 432.00 € T.T.C)
  - Sarl COMBAZ et Flis de Gilly Sur Isère : 29 803.83 € H.T (soit 35 763.40 € T.T.C)
- Pour un total de : **92 663.83 € H.T** (soit 111 195.40 € T.T.C)

Il propose de solliciter le Conseil départemental pour une aide financière, la plus élevée possible, au titre du FDEC 2023.

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE** d'entreprendre les travaux de réhabilitation de l'abri-bus pour une requalification du bâtiment en local technique associatif et de ses abords.

**ACCEPTÉ** le montant des travaux s'élevant à **92 663.83 € € H.T** (soit 111 195.40 € T.T.C).

**SOLLICITE** auprès de M le Président du Conseil Départemental l'inscription d'une demande de subvention au titre du FDEC 2023.

Le plan de financement de ces travaux se présenterait comme suit :

- Subvention du Département - FDEC
- Subvention de l'Etat - DETR (prochainement)
- Autofinancement de la Commune

**S'ENGAGE** à commencer les travaux au cours de l'année qui suit la date de l'arrêté de l'octroi de la subvention.

**DEMANDE** la possibilité de commencer les travaux avant l'octroi de cette subvention.

**CHARGE** M. le Maire à réaliser toutes les formalités et signatures nécessaires.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme, le 24 octobre 2022

Le Maire,

Jean-Claude LAVOINE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301704-20221024-2022102423-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2022

Publication : 28/10/2022